La constitution aime-t-elle la famille ?

Diffusée en direct le 8 avr. 2026
Avec Frédéric Douet, professeur de droit et Stéphane Caporal, professeur de droit constitutionnel.

Synthèse de la conférence

1. Contexte général : la France entre dans un « hiver démographique »

Les intervenants partent d'un constat jugé alarmant : en 2025, pour la première fois en France, le nombre de décès a dépassé celui des naissances. Cette baisse de la natalité est présentée comme un problème structurel majeur pour l'avenir économique, social et civilisationnel du pays.

La conférence cherche donc à répondre à deux questions principales :

- la fiscalité française favorise-t-elle ou décourage-t-elle la famille ?
- la Constitution française protège-t-elle réellement la famille ?

---

2. L'analyse fiscale : une politique devenue peu favorable aux familles

Évolution du modèle familial reconnu par le droit

Le professeur Frédéric Douet explique que jusqu'en 1999, seul le mariage constituait un véritable modèle conjugal reconnu juridiquement.

Depuis la loi sur le PACS de 1999 :

- mariage,
- PACS,
- concubinage

coexistent juridiquement, avec un rapprochement progressif de leur traitement fiscal.

Selon lui, le droit fiscal a progressivement relativisé le statut particulier du mariage.

Le quotient familial : un mécanisme progressivement vidé de sa portée

Le quotient familial visait historiquement à adapter l'impôt aux charges réelles des familles.

Mais plusieurs réformes successives ont plafonné ses effets :

- plafonnement dès 1982,
- réduction supplémentaire dans les années 2010.

Résultat :

- l'avantage fiscal lié aux enfants est devenu limité,
- les charges réelles des familles nombreuses sont mal compensées.

Les intervenants considèrent toutefois que la fiscalité seule ne peut pas inverser la chute de la natalité.

La fiscalité ne suffit pas à faire naître des enfants

L'idée centrale développée est que les décisions d'avoir des enfants dépendent surtout :

- de la stabilité économique,
- du logement,
- de la confiance dans l'avenir,
- de la possibilité de concilier famille et travail.

Les aides fiscales peuvent influencer le calendrier des naissances, mais pas profondément le désir d'enfant.

---

3. Une critique globale de la fiscalité française

Une fiscalité jugée idéologique et anti-transmission

Frédéric Douet critique fortement :

- les droits de succession,
- la taxation du patrimoine,
- la fiscalité immobilière.

Selon lui :

- la France décourage la transmission familiale,
- pénalise l'immobilier,
- pousse les capitaux et patrimoines hors du pays.

Il considère que :

- les inégalités françaises sont d’abord culturelles et éducatives,
- pas principalement patrimoniales.

Proposition radicale : remplacer une partie des impôts par une « microtaxe »

Le fiscaliste défend une idée forte :

- supprimer ou réduire massivement certains impôts traditionnels,
- les remplacer par une très faible taxe sur tous les paiements électroniques.

Objectif :

- simplifier le système,
- réduire la pression sur les familles et l’économie productive,
- financer plus facilement une politique familiale ambitieuse.

---

4. L’analyse constitutionnelle : une famille peu définie juridiquement

Le professeur Stéphane Caporal explique que la Constitution française protège assez indirectement la famille.

Le Conseil constitutionnel a surtout développé la notion de :

- « droit à une vie familiale normale »,
  principalement dans le cadre :
- du droit des étrangers,
- du regroupement familial.

Une vision fragmentée des « familles »

Selon lui :

- le droit constitutionnel contemporain ne parle plus d’« une famille »,
- mais de « familles » au pluriel.

Cela entraîne :

- une définition floue,
- des conflits permanents entre différents droits :
    - droits des parents,
    - droits biologiques,
    - anonymat,
    - PMA,
    - accouchement sous X,
    - filiation, etc.

La famille devient ainsi un « objet constitutionnel non identifié ».

---

5. Les facteurs jugés réellement décisifs pour la natalité

Les intervenants insistent sur plusieurs obstacles concrets :

Le logement

Le coût et la difficulté d'accès à un logement familial sont considérés comme des freins majeurs :

- logements trop petits,
- précarité,
- difficulté d'accès à la propriété.

Le travail des femmes et la garde des enfants

Ils estiment que :

- la société française permet mal aux femmes d'interrompre puis reprendre leur carrière après plusieurs enfants,
- les dispositifs de garde sont insuffisants,
- les universités et entreprises restent mal adaptées à la parentalité.

Des propositions évoquées :

- garanties de retour à l'emploi,
- développement massif des crèches,
- stabilité des politiques familiales sur plusieurs années.

---

6. Une dimension culturelle et psychologique centrale

Plusieurs participants soulignent que le problème n'est pas seulement économique.

Ils évoquent :

- une idéologie jugée individualiste,
- une défiance envers la famille,
- une valorisation excessive de la carrière et de la consommation,
- une perte de confiance dans l'avenir.

Selon eux :

- les jeunes hésitent moins pour des raisons fiscales que parce qu'ils doutent de l'avenir,
- la société actuelle ne valorise plus suffisamment la transmission et la famille.

---

7. Conclusion générale

La conférence développe une thèse globale :

- la crise démographique française est profonde ;
- la fiscalité actuelle est jugée insuffisamment favorable aux familles ;
- le droit constitutionnel protège la famille de manière floue et indirecte ;
- les véritables leviers seraient :
    - le logement,
    - la stabilité économique,
    - la transmission patrimoniale,
    - la garde des enfants,
    - et surtout la restauration d'une confiance collective dans l'avenir et dans la valeur de la famille.